

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2160

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 56

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« relevant de »

les mots :

« régies par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.